

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1127****7 décembre 2001****SOMMAIRE**

<b>Belconnfin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54079</b>	<b>PI Europe 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54068</b>
<b>Cored International System Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54056</b>	<b>PI Europe 3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54068</b>
<b>Eco Lean Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54082</b>	<b>Piccoletto, S.à r.l., Dudelange . . . . .</b>	<b>54062</b>
<b>Guillain Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54090</b>	<b>Pilota Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54064</b>
<b>Insinger Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54059</b>	<b>Pisces Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54069</b>
<b>Insinger Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54059</b>	<b>Pôle S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54071</b>
<b>Luxplan S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54055</b>	<b>Pôle S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54071</b>
<b>Luxplan S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54055</b>	<b>Power Point S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54070</b>
<b>Lynx S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54059</b>	<b>Prime International S.A., Senningerberg . . . . .</b>	<b>54067</b>
<b>M.G.M. Participations S.A., Senningerberg . . . . .</b>	<b>54060</b>	<b>Prime Invest II S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54058</b>
<b>Ma.Dre Financière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54059</b>	<b>R.C.V. Luxembourg S.C.I., Pétange . . . . .</b>	<b>54054</b>
<b>Medico Holding, Luxembourg . . . . .</b>	<b>54050</b>	<b>Raiffeisen Arsis Delta Aktiengesellschaft, Luxembourg . . . . .</b>	<b>54068</b>
<b>Merloni Luxembourg, S.à r.l., Livange . . . . .</b>	<b>54060</b>	<b>Raiffeisen Arsis Delta Aktiengesellschaft, Luxembourg . . . . .</b>	<b>54068</b>
<b>Michel Euro Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54060</b>	<b>Raiffeisen Sadeco Aktiengesellschaft, Luxembourg . . . . .</b>	<b>54073</b>
<b>Mior S.A. Holding, Luxembourg . . . . .</b>	<b>54061</b>	<b>Raiffeisen Sadeco Aktiengesellschaft, Luxembourg . . . . .</b>	<b>54073</b>
<b>Molly Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54061</b>	<b>Redalg S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54072</b>
<b>N Vision, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54061</b>	<b>Régie Luxembourgeoise de Publicité S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54071</b>
<b>Nafcod S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54062</b>	<b>Régie Luxembourgeoise de Publicité S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54073</b>
<b>Nedilux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54062</b>	<b>Rosso-Sense Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54051</b>
<b>New Caledonia Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54063</b>	<b>Serie S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54078</b>
<b>New Times S.A., Senningerberg . . . . .</b>	<b>54061</b>	<b>Simfo S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54073</b>
<b>Newark S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54062</b>	<b>SOCLINPAR S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54074</b>
<b>Novakem S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54062</b>	<b>SOCLINPAR S.A., Société Luxembourgeoise d'Investissements et de Participations S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54074</b>
<b>OmniOffices (Lux) Investment Company, Luxembourg . . . . .</b>	<b>54063</b>	<b>Société Immobilière des Artisans S.A., Foetz . . . . .</b>	<b>54075</b>
<b>Onemore S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54064</b>	<b>Société Immobilière New South S.A., Foetz . . . . .</b>	<b>54074</b>
<b>Ophis Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54065</b>	<b>Team Service Partners S.A. . . . .</b>	<b>54070</b>
<b>Ophis Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54065</b>	<b>Tourist International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54050</b>
<b>Ottoman Real Estate Investment Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54064</b>	<b>Tourist International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54051</b>
<b>P. Corporate Markets S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54063</b>	<b>Tropinter Participations S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54066</b>
<b>Pao Management Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54065</b>	<b>Ventana Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54076</b>
<b>Pastatech (Lux) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54065</b>	<b>Ventana Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54078</b>
<b>Pastatech (Lux) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54066</b>	<b>Xerox Finance (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54079</b>
<b>Pentagram Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54063</b>		
<b>PG Europe 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54066</b>		
<b>PG Europe 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54067</b>		
<b>PG Europe 3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54067</b>		
<b>PI Europe 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>54067</b>		

**MEDICO HOLDING.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 46.316.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2001, vol. 553, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

Signature.

(35817/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2001.

**TOURIST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'an deux mille un, le deux mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

A comparu:

La société de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

elle-même représentée par Monsieur Lino Berti et Monsieur Massimo Longoni, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée TOURIST INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 1<sup>er</sup> mars 2000, publié au Mémorial C - 2000, page numéro 23685,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 2 mai 2001.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 250.000 (deux cent cinquante mille Euro), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 25.000.000 (vingt-cinq millions d'Euro), représenté par 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune.

et que le même article, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivant du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1<sup>er</sup> mars 2005, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèce, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 2 mai 2001, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de un million cent trente-six mille deux cents Euro (EUR 1.136.200),

pour porter le capital social de son montant actuel de deux cent cinquante mille Euro (EUR 250.000) à un million trois cent quatre-vingt-six mille deux cents Euro (EUR 1.386.200),

par la création de cent treize mille six cent vingt (113.620) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, lequel souscrit à toutes les cent treize mille six cent vingt (113.620) actions nouvelles, et les libère moyennant une contribution en espèces de un million cent trente-six mille deux cents Euro (EUR 1.136.200),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de un million cent trente-six mille deux cents Euro (EUR 1.136.200) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à un million trois cent quatre-vingt-six mille deux cents Euro (EUR 1.386.200),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital social est fixé EUR 1.386.200 (un million trois cent quatre-vingt-six mille deux cent Euro), représenté par 138.620 (cent trente-huit mille six cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune.

*Frais - Evaluation*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 531.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au comparant, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Berti, M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 9CS, fol. 2, case 4. – Reçu 458.342 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

J. Delvaux.

(35943/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2001.

**TOURIST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 321/2001 en date du 2 mai 2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(35944/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2001.

**ROSSO-SENSE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SENSE HOLDING S.A., une société établie et ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,  
2) ROSSO HOLDING S.A., une société établie et ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,  
toutes les deux ici représentées par Madame Virginie Delrue, juriste, domiciliée professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Luxembourg, le 26 avril 2001.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROSSO-SENSE LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à trois cent mille (300.000,-) euros (EUR), divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication d'acte du 29 mai 2001 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juillet à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.  
Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2002.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) SENSE HOLDING S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions .....	155
2) ROSSO HOLDING S.A., préqualifiée cent cinquante-cinq actions .....	155
Total: trois cent dix actions .....	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille (65.000,-) francs luxembourgeois.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Dirk C. Oppelaar, juriste, domicilié professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,
  - b) Monsieur Bart Zech, juriste, domicilié professionnellement au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, et
  - c) Monsieur Kjell Malmqvist, administrateur de sociétés, domicilié au 23 Skogalundsvägen, Nacka, Suède.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., une société ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

6) Le siège de la Société est fixé au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Delrue, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2001, vol. 9CS, fol. 30, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(35968/230/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

**R.C.V. LUXEMBOURG, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4783 Pétange, 1, rue J. Waxweiler.

## STATUTS

L'an deux mille un, le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2001.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Raphaël Vercruysse, demeurant 24, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.
- 2) Monsieur Slobodan Radisic, demeurant 8, rue Prince Jean, L-4740 Pétange.
- 3) Monsieur Patrick Charpentier, demeurant 98, route de Luxembourg, L-4972 Dippach.

Lesquels comparants ont acté les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition et la valorisation d'immeubles.

**Art. 3.** La dénomination de la société est R.C.V. Luxembourg.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision du conseil de gérance.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital est fixé à deux mille cinq cent EURO (2.500 EURO), divisé en trois mille (3.000) parts sans valeur nominale.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les associés:

1. Monsieur S. Radisic, susdit, pour mille parts en pleine propriété . . . . .	1.000
2. Monsieur P. Charpentier, susdit, pour mille parts en pleine propriété . . . . .	1.000
3. Monsieur R. Vercruysse, susdit, pour mille parts en pleine propriété . . . . .	<u>1.000</u>

Total: trois mille (3.000) parts . . . . . 3.000

**Art. 7.** La société est gérée par les pré-qualifiés. Ils engagent la société par leur signature individuelle en ce qui concerne la gestion courante et sinon par leur signature conjointe. Ils sont irrévocables sauf pour faute grave.

**Art. 8.** Le bilan annuel est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 9.** La valeur des parts est déterminée par une convention spéciale entre associés, cette valeur lie irrévocablement les associés.

**Art. 10.** Entre associés, les parts son librement cessibles.

En cas de cession de parts à des tiers projetée par un associé propriétaire, les associés restants bénéficient d'un droit de préemption à la valeur telle qu'elle résulte de l'application de l'article 9 des statuts.

Ce droit de préemption fonctionne de la manière suivante:

L'associé désireux de céder ses parts les offre en vente aux associés restants respectivement à la société par lettre recommandée et au prix tel qu'il résulte de l'application de l'article 9 des statuts. Ceux-ci ont alors trois mois pour acquérir les parts.

Passé ce délai et sans qu'ils aient fait usage de leur droit de préemption, l'associé propriétaire désireux de céder ses parts est libre de le faire à un tiers.

Une convention entre associés peut le cas échéant prévoir des dispositions plus contraignantes.

**Art. 11.** En cas de décès de l'un des associés, les associés restants respectivement à la société auront un droit de préemption des parts vis à vis des héritiers au prix fixé à l'article 9. Ceux-ci en feront la déclaration vis à vis des héritiers par lettre recommandée. Ce délai d'acquisition est fixé à 6 mois.

**Art. 12.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

**Art. 13.** L'assemblée générale des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un des gérants ou d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu au siège social obligatoirement le premier vendredi du mois de mars à onze heures pour délibérer du résultat de l'année écoulée. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et prend ses décisions à la majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

A l'exception toutefois des modifications aux statuts pour lesquelles il faut l'unanimité des voix des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution. à environ mille six cent EURO (1.600 EURO).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris la résolution suivante:

Le siège social est établi à 1, rue J. Waxweiler L-4783 Pétange.

Fait à Pétange le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2001.

R. Vercruysse, S. Radisic, P. Charpentier

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2001, vol. 320, fol. 12, case 5. – Reçu 100.850 francs.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(35970/207/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**LUXPLAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 18.420.

—  
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 92, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(36171/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**LUXPLAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 18.420.

—  
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 92, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(36173/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**LUXPLAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 18.420.

*Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 23 mai 2001*

*Nominations statutaires*

*Conseil d'Administration:*

- Monsieur Jens Christiansen, président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Marcel Hetto, administrateur-délégué,
- Monsieur Erny Simon, administrateur,
- Monsieur Denis Cridel, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

- Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(36172/657/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**CORED INTERNATIONAL SYSTEM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

## STATUTS

L'an deux mille un, le onze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Luxembourg),

Ont comparu:

1.- CORED INTERNATIONAL HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,

ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 10 mai 2001.

2.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3IJ (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Frédérique Vigneron, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 mai 2001.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la personne comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de CORED INTERNATIONAL SYSTEM HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.



**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois d'août à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- CORED INTERNATIONAL HOLDING S.A., prédésignée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2.- AQUALEGION LTD, prédésignée, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Le comparant sub 1) est désigné fondateur; le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de cinquante-trois mille francs luxembourgeois (LUF 53.000,-).

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit équivaut à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- b.- Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
- c.- Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

QUEEN'S HOLDINGS L.L.C., Silverside Carr Executive Center, Suite 100, 501 Silverside Road, Wilmington, DE 19809.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2001, vol. 859, fol. 50, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juin 2001.

J.-J. Wagner.

(35967/239/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

**PRIME INVEST II, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.203.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juin 2001, vol. 553, fol. 85, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

*Signature de classe A*

- Monsieur Dirk Hoogerdijk, administrateur de société, demeurant à Voorburg (Pays-Bas), Président;

*Signatures de classe B*

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Ben Kostwinder, comptable, demeurant à Maarn (Pays-Bas).

Luxembourg, le 6 juin 2001.

Signature.

(36215/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

**LYNX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1311 Luxembourg, 60, boulevard Marcel Cahen.  
R. C. Luxembourg B 11.939.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2001.

Signature

Administrateur

(36174/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

**MA.DRE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 75.870.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 29 mai 2001, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société du 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2001.

MA.DRE FINANCIERE S.A.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / P. Bouchoms / R. Szymanski

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2001, vol. 553, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36175/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

**INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.066.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2001, vol. 553, fol. 76, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(35757/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2001.

**INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 66.066.

*Minutes of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders in the company limited by shares,  
held on the 21st May, 2001 at 15.00 o'clock, at the offices of the Company*

*Attendance list*

Shareholder	Number of Shares	Number of Votes
INSINGER TRUST (NETHERLANDS) B.V. ....	1	1
INSINGER TRUST (BENELUX) B.V.....	1,249	1,249

(represented by virtue of the attached powers of attorney)

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairperson of the Meeting.

The Chairperson requests Audrey Saunders to keep minutes of the Meeting.

The Chairperson opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairperson states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairperson proceeds to deal with the following agenda:

1. to approve and confirm the audited financial statements for the year ended December 31st, 2000.
2. to allocate profits and legal reserve in accordance with Luxembourg law.
3. to reappoint KPMG as Auditor of the company.
4. Miscellaneous.

These motions are put to the vote and are carried unanimously.

*First resolution*

The general meeting resolves unanimously to approve and confirm the audited financial statements for the year ended December 31st, 2000.

*Second resolution*

The general meeting resolves unanimously to allocate profits and legal reserve in accordance with Luxembourg law.

*Third resolution*

The general meeting resolves unanimously to reappoint KPMG as Auditor of the company.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings / A. Saunders

*Chairperson / Secretary*

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2001, vol. 553, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(35758/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2001.

---

**MERLONI LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée,  
(anc. SCHOLTES LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 38.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 91, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2001.

*Signature.*

(36177/799/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**M.G.M. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 74.862.

Les comptes annuels au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 90, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2001.

*Signature.*

(36178/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**MICHEL EURO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 57.527.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2001, vol. 553, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

*Pour MICHEL EURO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(36179/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**MIOR S.A. HOLDING, Société Anonyme, en liquidation.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 11.169.

—  
DISSOLUTION

*Extrait des résolutions à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2001*

1. La liquidation de la société MIOR S.A. HOLDING est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme  
FIN-CONTROLE S.A.  
*Le liquidateur*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36180/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**MOLLY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 76.071.

—  
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 29 mai 2001, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société du 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2001.

MOLLY HOLDING S.A.  
*Le Conseil d'Administration*  
S. Vandt / P. Bouchoms / R. Szymanski  
*Président / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2001, vol. 553, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36182/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**N VISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 102, rue de Grünewald.  
R. C. Luxembourg B 73.777.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2001, vol. 553, fol. 90, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

*Pour N VISION, S.à r.l.*  
Signature  
*Le Gérant*

(36183/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**NEW TIMES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 71.300.

—  
Les comptes annuels au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 90, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2001.

Signature.

(36188/032/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**NAFCOD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 8.770.

—  
Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 92, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(36184/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**NEDILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 67.958.

—  
Le bilan à la liquidation au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 94, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(36185/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**NEWARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 66.739.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 55, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

Pour NEWARK S.A.

Signature

(36186/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**NOVAKEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 61.877.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(36189/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PICCOLETTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3465 Dudelange, 48, rue de l'Étang.  
R. C. Luxembourg B 62.856.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 553, fol. 55, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour la S.à r.l. PICCOLETTO

Signature

(36208/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**NEW CALEDONIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 76.401.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 29 mai 2001, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société du 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2001.

NEW CALEDONIA INVESTMENTS S.A.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandt / P. Bouchoms / R. Szymanski

*Président / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2001, vol. 553, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36187/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**OmnioFFICES (LUX) INVESTMENT COMPANY.**

Siège social: L-2115 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 68.940.

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 25 novembre 1999 ce qui suit:

- le siège social a été transféré au 7, Val Ste Croix, L-2115 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1999.

*Pour OmniOFFICES (LUX) INVESTMENT COMPANY*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 532, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36190/275/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**P. CORPORATE MARKETS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 76.209.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2001.

*Signature.*

(36195/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PENTAGRAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 75.614.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2001*

La démission de Madame Elisabetta Pinto de son poste d'administrateur, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur en son remplacement, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 22 mai 2001.

*Pour extrait sincère et conforme*

PENTAGRAM HOLDING S.A.

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2001, vol. 553, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36201/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**ONEMORE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 68.279.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 7 mai 2001*

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, prend les décisions suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Paolo Morabito, entrepreneur, demeurant à I-88046 Lamezia Terme, Via Muzio 2, de son mandat d'administrateur-délégué et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la présente assemblée.

2. Monsieur José Jiménez, employé privé, demeurant à L-5635 Mondorf-les-Bains, 22, avenue Marie-Adélaïde est nommé administrateur de la société et terminera le mandat de son prédécesseur, Monsieur Paolo Morabito, en qualité d'administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

ONEMORE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36191/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**OTTOMAN REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.309.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'Administration du 10 janvier 2001 et d'une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 avril 2001 que:

1) la démission de Monsieur Mustafa Barut, demeurant à Bostanci Mah., Kadiköy, Turquie, en tant que membre du Conseil d'Administration est acceptée.

2) Monsieur Suavi Demircioglu, demeurant à Barbaros Mah., 31, Baskan Sok, Uskudar-81150, Istanbul en Turquie, a été coopté en tant que membre du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Mustafa Barut, son mandat se terminant le 7 avril 2004.

Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour extrait

Signature

*Le mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36194/279/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PILOTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 75.659.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 29 mai 2001, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2001.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2001.

PILOTA HOLDING S.A.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandt / P. Bouchoms / R. Szymanski

*Président / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2001, vol. 553, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36209/043/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---



**OPHIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.984.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

OPHIS HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

(36192/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**OPHIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.984.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2000*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats d'Administrateurs de Caroline Folmer, Jean Lambert et Giorgio Conza venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.A. venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé, jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Extrait sincère et conforme

OPHIS HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36193/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PAO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 57.464.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2001, vol. 553, fol. 88, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

*Pour PAO MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(36197/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PASTATECH (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 76.714.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg extraordinairement le jeudi 31 mai 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

Le mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance à la date de ce jour l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Madame Rachel Szymanski, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2001.

*Le Conseil d'Administration*

R. Szymanski / S. Vandt

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2001, vol. 553, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36199/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PASTATECH (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 76.714.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg le 29 mai 2001, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société du 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2001.

PASTATECH (LUX) S.A.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandt / P. Bouchoms / R. Szymanski

*Président / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2001, vol. 553, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36200/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PG EUROPE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: Euro 718.237.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 71.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 97, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(36202/501/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**TROPINTER PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.627.

Le bilan abrégé du 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 95, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2001.

Signature.

(36265/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PG EUROPE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: Euro 718.237.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 73.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 97, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(36203/501/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PG EUROPE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: Euro 718.237.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 73.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 97, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(36204/501/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PI EUROPE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: Euro 959.127.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 71.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 97, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(36205/501/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PRIME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 54.676.

Le bilan au 31 décembre 2000 et le compte de pertes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2000 au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 98, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2001*

L'Assemblée, par vote spécial donne quitus aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'année sociale se terminant au 31 décembre 2000.

Les Administrateurs sont élus pour une période de un an et leur mandat prendra fin à issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002 statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.

La résolution est prise de réélire KPMG AUDIT pour la même période que les administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIME INTERNATIONAL S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 98, case 6.

(36214/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PI EUROPE 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: Euro 959.127.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.259.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 97, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(36206/501/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PI EUROPE 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: Euro 959.127.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 73.607.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 97, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

*Pour la société*

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(36207/501/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**RAIFFEISEN ARSIS DELTA AKTIENGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 77.827.

—  
Die Bilanz zum 30. September 2000 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2000 abgelaufene Geschäftsjahr sowie die Anlagen wurden eingetragen in Luxemburg, am 6. Juni 2001, Vol. 553, Fol. 86, Case 5, und wurden im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 8. Juni 2001.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Juni 2001.

RAIFFEISEN ARSIS DELTA AKTIENGESELLSCHAFT

Unterschriften

Einregistriert in Luxemburg, am 6. Juni 2001, Vol. 553, Fol. 86, Case 5.

(36216/656/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**RAIFFEISEN ARSIS DELTA AKTIENGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 77.827.

—  
*Auszug aus der Ordentlichen Generalversammlung, die am 16. März 2001 in Luxemburg am Gesellschaftssitz stattfand*

Durch gesonderte Wahl beschliesst die Versammlung, die Verwaltungsratsmitglieder für die ordnungsgemässe Ausführung ihrer Aufgaben für das Geschäftsjahr, das am 30. September 2000 endete, zu entlasten.

Die Versammlung bestätigt die Kooptation von Herrn Diderrich zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft. Sein Mandat wird, wie das der restlichen Mitglieder, nach der ordentlichen Generalversammlung von 2005 enden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Juni 2001.

RAIFFEISEN ARSIS DELTA AKTIENGESELLSCHAFT

Unterschriften

Einregistriert in Luxemburg, am 6. Juni 2001, Vol. 553, Fol. 86, Case 5.

(36217/656/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**PISCES HOLDINGS, Société Anonyme.**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 70.078.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and one, on the twenty-ninth of May.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DB INVESTMENTS, a company with registered office at 2, rue Tony Neuman, Lys Royal I, L-2241 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Steven Georgala, lawyer, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on May 29, 2001.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company PISCES HOLDINGS, R.C. B Number 70.078, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 21, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 607 of August 11, 1999.

- The corporate capital is presently set at one hundred million US dollars (USD 100,000,000.00), represented by fifty million (50,000,000) shares having a par value of two US dollars (USD 2.00) each, which have been entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company PISCES HOLDINGS was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille un, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DB INVESTMENTS, une société avec siège social au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Steven Georgala, juriste, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 mai 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme PISCES HOLDINGS, R.C. B numéro 70.078, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 607 du 11 août 1999.

- La Société a actuellement un capital social de cent millions de dollars US (USD 100.000.000,00), représenté par cinquante millions (50.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux dollars US (USD 2,00) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PISCES HOLDINGS.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Georgala, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2001, vol. 9CS, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(36210/230/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

### **POWER POINT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 72.370.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 8. Mai 2001, um 10.00 Uhr abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1) Der Rücktritt von Herrn Egon Bentz als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates wird angenommen, ihm wird volle Entlastung erteilt.

2) Herr Götz Schöbel wird als Verwaltungsratsmitglied abberufen; ihm wird volle Entlastung erteilt.

3) Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrates werden gewählt:

Frau Ilka Zerche, Privatbeamtin, Luxemburg als Vorsitzende,

Frau Sylvia Grün, Privatbeamtin, Luxemburg.

Luxembourg, den 8. Mai 2001.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36213/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

### **TEAM SERVICE PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

#### EXTRAIT

La société a été constituée le 4 février 1999 par-devant M<sup>e</sup> Reginald Neuman.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 1<sup>er</sup> décembre 2000 que le siège social est dénoncé avec effet au 31 décembre 2000.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36261/270/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

**PÔLE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 36.319.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 18 mai 2001*

«...En vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs belges (BEF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 991.574,10 (neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante-quatorze euros et dix cents) et le capital autorisé à EUR 3.470.509,35 (trois millions quatre cent soixante-dix mille neuf euros et trente-cinq cents).

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 8.425,90 (huit mille quatre cent vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 1.000.000,00 (un million d'euros) sans émission d'actions nouvelles.

4. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital autorisé de EUR 29.490,65 (vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix euros et soixante-cinq cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 3.500.000,00 (trois millions cinq cent mille euros).

5. Le conseil d'administration décide de modifier l'article 3 et le 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 4 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à EUR 1.000.000,00 (un million d'euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Art. 4. 3<sup>ème</sup> alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de 3.500.000,00 (trois millions cinq cent mille euros) qui sera représenté par 14.000 (quatorze mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

6. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente.»

Luxembourg, le 18 mai 2001.

Pour extrait conforme

A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 553, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36211/230/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

**PÔLE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 36.319.

Statuts coordonnés en vigueur sur base d'un extrait des décisions du conseil d'administration sous seing privé en date du 18 mai 2001 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2001.

A. Schwachtgen.

(36212/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

**REGIE LUXEMBOURGEOISE DE PUBLICITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 75.134.

L'an deux mille un, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à L-3540 Dudelange, 80, route de Luxembourg, sous la dénomination de REGIE LUXEMBOURGEOISE DE PUBLICITE S.A., constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 522, du 21 juillet 2000.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Pouilly, employé privé, demeurant à L-1232 Howald, 1, rue Ernets Beres. Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Charlotte Lottin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social.
- 2.- Démission de l'administrateur-délégué, et
- 3.- Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer le siège social de Dudelage à Luxembourg et de modifier en conséquence l'article deux, premier alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide d'accepter la démission, à compter de ce jour de Monsieur Vincent Pouilley, prédit, de son poste d'administrateur-délégué et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme nouvel administrateur-délégué de la prédite société, Monsieur Gilles Malhomme, prédit.

Son mandat expirera à l'assemblée générale statutaire de l'année 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt-huit mille (28.000,-) Francs.

Dont acte, fait et passe à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: G. Malhomme, V. Pouilley, C. Lottin, N. Muller

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2001, vol. 868, fol. 79, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2001.

N. Muller.

(36224/224/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

**REDALG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.880.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2001, vol. 553, fol. 77, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

Pour REDALG S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(36222/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.



**REGIE LUXEMBOURGEOISE DE PUBLICITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 75.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Muller.

(36225/224/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**RAIFFEISEN SADECO AKTIENGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.  
H. R. Luxembourg B 74.866.

*Auszug aus der Ordentlichen Generalversammlung, die am 30. April 2001 in Luxemburg am Gesellschaftssitz stattfand*  
Durch gesonderte Wahl beschliesst die Versammlung, die Verwaltungsratsmitglieder für die ordnungsgemässe Aus-  
führung ihrer Aufgaben für das Geschäftsjahr, das am 31. März 2001 endete, zu entlasten.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Juni 2001.

RAIFFEISEN SADECO AKTIENGESELLSCHAFT  
Unterschriften

Einregistriert in Luxemburg, am 6. Juni 2001, Vol. 553, Fol. 86, Case 5.  
(36220/656/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**RAIFFEISEN SADECO AKTIENGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.  
H. R. Luxembourg B 74.866.

Die Bilanz zum 31. März 2001 sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 2001 abgelaufene Ge-  
schäftsjahr sowie die Anlagen wurden eingetragen in Luxemburg, am 6. Juni 2001, Vol. 553, Fol. 86, Case 5, und wurden  
im Handelsregister der Gesellschaften in Luxemburg hinterlegt, am 8. Juni 2001.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Juni 2001.

RAIFFEISEN SADECO AKTIENGESELLSCHAFT  
Unterschriften

Einregistriert in Luxemburg, am 6. Juni 2001, Vol. 553, Fol. 86, Case 5.  
(36221/656/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**SIMFO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 25.597.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enre-  
gistrés à Luxembourg, le 5 juin 2001, vol. 553, fol. 85, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés  
de Luxembourg, le 8 juin 2001.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comp-  
tes au 31 décembre 2001:

- Monsieur Jean Hamilius, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg, Président,
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières,  
demeurant à Rameldange,
- Monsieur Edy Schmit, diplômé H.E.C., Paris, demeurant à Bettembourg,
- Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur  
les comptes au 31 décembre 2001:

- FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., 21, rue Glesener, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 7 juin 2001.

Signature.

(36238/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**SOCLINPAR S.A., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS,**

**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 16.980.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 87, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice .....	- 4.139.487,- LUF
- Résultat reporté .....	209.318.883,- LUF
- Report à nouveau .....	205.179.396,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2001.

Signature.

(36246/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**SOCLINPAR S.A., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS,**

**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 16.980.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 mai 2001 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie de francs luxembourgeois à l'euro avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001. Le capital social a également été augmenté à concurrence de EUR 47.395,69 pour le porter à EUR 5.625.000,00 par prélèvement sur le bénéfice reporté, sans émission d'actions nouvelles.

- L'article 5, alinéas des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 6 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36247/802/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE NEW SOUTH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.  
R. C. Luxembourg B 80.372.

L'an deux mille un, le seize mai.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SOCIETE IMMOBILIERE NEW SOUTH S.A., R.C. B 80.372 avec siège sociale à L-3895 Foetz 10, rue de l'Avenir.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Dos Santos Martins José Manuel, ouvrier, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Ersilia Benedetti ménagère, demeurant à Torre di Calzolari Gubbio (1).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eggen Patrick, employé, demeurant à Capellen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Acceptation de la démission de tous les membres actuels du conseil d'administration de la société et décharge.
- Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs.
- Autorisation au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

- Nouveau Conseil d'Administration:

- a) Administrateur Monsieur Eggen Patrick-Julien, employé, demeurant à 61, route d'Arlon L-8310 Capellen,
- b) Administrateur délégué Monsieur Dos Santos Martins José-Manuel, ouvrier, demeurant à 8, rue St. Joseph L-4170 Esch-sur-Alzette,
- c) Administrateur Madame Ersilia Benedetti, ménagère, demeurant à Torre Calzolari, Gubbio (I).

- Décharge est donné aux anciens Administrateurs:

- a) Monsieur Giancarlo Giacometti, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir
  - b) La société anonyme Holding EXECUTIF HOLDING S.A. ayant son siège à L-3895 Foetz 10, rue de l'Avenir.
- Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne en demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont procès verbal, passé à Esch-sur-Alzette, les jours mois et an qu'en tête des présentes.

J.-M. Dos Santos Martins / E. Benedetti/ P. Eggen

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2001, vol. 319, fol. 100, case 10-1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

*Liste de présence à l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 16 mai 2001 au siège social de la société*

Actionnaires	Actions
Ersilia Benedetti . . . . .	99
Dos Santos Martins José-Manuel. . . . .	1
Total: . . . . .	100

*Le Bureau*

J.-M. Dos Santos Martins / E. Benedetti/ P. Eggen

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2001, vol. 319, fol. 100, case 10-2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(36245/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

**SOCIETE IMMOBILIERE DES ARTISANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 81.233.

L'an deux mille un, le seize mai.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SOCIETE IMMOBILIERE DES ARTISANS S.A., R.C. B 81.233 avec siège sociale à L-3895 Foetz 10, rue de l'Avenir.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Dos Santos Martins José Manuel, ouvrier, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Ersilia Benedetti, ménagère, demeurant à Torre di Calzolari Gubbio (I).

L'assemblée choisit connue scrutateur Monsieur Eggen Patrick, employé, demeurant à Capellen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Acceptation de la démission de tous les membres actuels du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société et décharge.

- Nomination de trois (3) nouveaux administrateurs.

- Autorisation au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

- Nouveau Conseil d'Administration:

- a) Administrateur délégué Monsieur Eggen Patrick-Julien, employé, demeurant à 61, route d'Arlon, L-8310 Capellen.
- b) Administrateur Monsieur Dos Santos Martins José-Manuel, ouvrier, demeurant à 8, rue St. Joseph, L-4170 Esch-sur-Alzette.
- c) Administrateur Madame Ersilia Benedetti.

- Décharge est donné aux anciens Administrateurs:

- a) Monsieur Giancarlo Giacometti, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir;
- b) Mademoiselle Sandra Giacometti, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir;
- c) Monsieur Thiery Giacometti, demeurant à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne en demandant la parole, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, les jours mois et an qu'en tête des présentes.

J.-M. Dos Santos Martins / E. Benedetti/ P. Eggen

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2001, vol. 319, fol. 100, case 9-1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

Liste de présence à l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 16 mai 2001 au siège social de la société.

Actionnaires	Actions
Ersilia Benedetti .....	900
Dos Santos Martins José-Manuel .....	100
Total: .....	1.000

*Le Bureau*

J.-M. Dos Santos Martins / E. Benedetti/ P. Eggen

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2001, vol. 319, fol. 100, case 9-2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(36244/000/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

### **VENTANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 76.932.

L'an deux mille un, le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VENTANA INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2000, publié au Mémorial C no° 881 du 9 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques et de gestion, demeurant à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Farid Bentebbal, licencié en sciences économiques, demeurant à F-Uckange.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million soixante-sept mille Euros (1.067.000,- ) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- ) à un million quatre-vingt-dix-huit mille Euros (EUR 1.098.000,-) par la création et l'émission de dix mille six cent soixante-dix (10.670) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- ) chacune. Souscription des actions nouvelles et libération par apport en nature.

2. Modifications statutaires.

3. Divers

II. - Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III. - Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV. - L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide une augmentation du capital social à concurrence d'un million soixante-sept mille Euros (1.067.000,- E) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- ) à un million quatre-vingt-dix-huit mille Euros (EUR 1.098.000,-) par la création de dix mille six cent soixante-dix (10.670) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (100,- ) chacune, à libérer par un apport en nature consistant en une propriété immobilière sise à Plan d'Orgon (France).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles Monsieur Baudoin Eugène Georges Jean Lefèvre, industriel, demeurant Merbes Sainte Marie, Belgique, et la libération des actions nouvelles par un apport en nature consistant en une propriété immobilière sise en France, les actions nouvelles devant être attribuées à l'apporteur.

Est alors intervenu:

Monsieur Baudoin Eugène Georges Jean Lefèvre, industriel, né à Charleroi (Belgique) le 21 septembre 1947, de nationalité Belge, divorcé, non remarié par la suite, demeurant à Merbes Sainte Marie (6567 - Belgique), ici représenté par Monsieur Claude Faber, expert-comptable, demeurant à Mamer, aux termes d'une procuration sous seing privé en date du 24 avril 2001 qui reste annexée au présent acte,

lequel, par son mandataire, a déclaré vouloir souscrire les actions nouvelles à émettre par la société en conséquence de la première résolution prise à l'instant et les libérer par un apport en société des biens immobiliers ci-après:

*Désignation*

Une propriété rurale et agricole dite LA JOSEPHINE, située commune de Plan d'Orgon (Bouches du Rhône) comprenant mas ou maison d'habitation, avec parcelles de terres attenantes en nature de verger, le tout étant repris au plan cadastral rénové sous les relations suivantes:

Section	Numéros	Lieu-dit	Contenance
BC	122	Mas des Flauds	38a 04ca
BC	123	'	35a 70ca
BC	124	'	23a 00ca
BC	125	'	04a 38ca
BC	126	'	10a 73ca
BC	127	1416 Rte de St. Esteve	06a 67ca
BC	128	Mas de Flauds	32a 23ca
BD	32	Saint-Estève	66a 17ca
BD	33	'	54a 52ca
BD	34	'	13a 10ca
Soit une surface totale de			2ha 84a 54ca

**Titre de propriété**

L'apporteur a acquis ces biens immobiliers de la Société civile immobilière LA JOSEPHINE, avec siège social à Plan d'Orgon, France, suivant acte reçu par le notaire Pierre Doumeizel, de résidence à Bayonne, en date du 20 juillet 1994, transcrit au bureau des hypothèques à Tarascon le 14 septembre 1994 Volume 94 P No 4852 Fol 1.2.

Ladite société avait acquis ces mêmes immeubles sur Paule Maryse Fine, épouse Sobrepère, suivant un acte du notaire Claude Pouzol, de résidence à Gordes, les 11 et 21 avril 1986, et

ladite dame Sobrepère avait acquis les biens en question sur le sieur Pierre Etienne Yvan Marie Parrocel suivant acte du notaire Bonhoure, de résidence à Orgon, en date du 10 octobre 1976.

**Clauses et conditions**

Cet apport en société se fait aux clauses et conditions suivantes:

1) Les biens immobiliers sont apportés en société tels qu'ils se poursuivent et se comportent, dans l'état dans lequel ils se trouvent à l'heure actuelle, état bien connu de la société bénéficiaire de l'apport.

2) Les biens sont apportés avec toutes les servitudes pouvant exister, et notamment avec les servitudes énoncées dans l'acte constituant le titre de propriété.

3) L'apport se fait libre de tous privilèges, hypothèques et autres charges réelles, occultes ou apparentes, en ce sens que s'il s'avérait au moment de la transcription du présent acte qu'il existe à charge des propriétés apportées en société des passifs privilégiés ou hypothécaires quelconques, ils resteraient définitivement à charge de la seule partie apporteuse qui garantit expressément la société contre tout recours d'éventuels créanciers.

Les actions nouvelles représentatives de l'apport susmentionné seront attribuées à la partie apporteuse sur le vu de la transcription du présent acte à la Conservation des Hypothèques compétente et d'un certificat délivré par Monsieur le Conservateur des hypothèques compétent que les immeubles apportés ne sont grevés d'aucun privilège ni d'aucune hypothèque, apparents ou occultes, la partie apporteuse se chargeant de faire procéder, à ses frais, la radiation de toutes inscriptions pouvant encore exister à ce jour.

4) L'entrée en jouissance a lieu aujourd'hui et à compter d'aujourd'hui, la société prend à sa charge les impôts fonciers et autres taxes publiques ou communales grevant les immeubles apportés.

L'assemblée générale, quant à elle, reconnaît expressément avoir connaissance des servitudes existant à charge de la propriété apportée telles que reproduites dans l'acte cité au titre de propriété. Dispense est donnée au notaire de reproduire in extenso l'énoncé de ces servitudes, l'assemblée reconnaissant qu'une copie de l'acte constituant le titre de propriété et récapitulant les servitudes lui a été remise dès avant ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée, en conséquence des résolutions qui viennent d'être prises décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million quatre-vingt-dix-huit mille Euros (1.098.000,- ), représenté par dix mille neuf cent quatre-vingts (10.980) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- ) chacune, entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée, ensemble avec l'apporteur, décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent acte aux fins d'entreprendre toutes démarches et effectuer tous dépôts et faire rédiger tous actes en vue d'assurer la transcription du présent acte à la Conservation des Hypothèques compétente. A ces fins, tous pouvoirs sont encore donnés à ce porteur en vue de faire constater toutes rectifications cadastrales survenues depuis, apporter toutes précisions et ajoutes nécessaires aux fins de la transcription, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer, et en général faire tout le nécessaire.

*Rapport du réviseur d'entreprises*

L'augmentation du capital par apport en nature a donné à un rapport du réviseur d'entreprise REVILUX S.A. en date du 6 avril 2001 qui reste annexé aux présentes et qui conclut comme suit:

«A notre avis, et en conclusion de l'examen des documents qui nous ont été remis, nous estimons que la valeur de la propriété immobilière apportée à la société est au moins égale à EUR 1.067.000,- et correspond au moins à l'émission et à l'attribution de 10.670 actions de EUR 100,- chacune de ladite société en contrepartie.

Signé: J. Faber.»

*Coût*

Le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à 600.000,- LUF.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire, qui certifie l'état civil de l'apporteur sur base des déclarations de l'apporteur couchées dans la procuration ainsi que sur base de l'acte de vente du 20 juillet 1994 cité au titre de propriété.

Signé: C. Faber, A. Francini, F. Bentebbal, J.P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2001, vol. 9CS, fol. 4, case 8. – Reçu 430.427 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2001.

J.-P. Hencks.

(36279/216/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**VENTANA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 76.932.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 8 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(36280/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**SERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 31.969.

*Extrait des résolutions du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration  
tenue en date du 23 mai 2001.*

*Transfert du siège social*

Par une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 23 mai 2001, les membres du Conseil d'Administration de la société SERIE S.A. ont décidé de transférer le siège social de la société du 14, rue des Romains, L-2444 Luxembourg au 52, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, à compter du 13 mars 2001.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

*Le Conseil d'Administration*

EATON OVERSEAS LTD / N. Hansen

*Représentée par N. Hansen / -*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2001, vol. 553, fol. 92, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(36236/720/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

---

**XEROX FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 70.309.

*Resolutions of the board of Managers of the Company pursuant to a meeting dated April 17, 2001 in Luxembourg*

Present:

Ludovic Jean Pierre Thoonen (Chairman);  
Johannes Marie Joseph van Hassel;  
Teun Chr. Akkerman.

1. Notice and Quorum.

Mr Johannes van Hassel was appointed Chairman of the meeting. The Chairman noted that due notice of the meeting had been given to all directors of the Company in accordance with the Company's articles and that a quorum was present.

2. Purpose of the meeting.

The Chairman explained that the purpose of the meeting was:

1. to approve the transfer of the Company's registered office from 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg as of January 1, 2001.

3. Authorisation and execution.

1. Approval of the transfer of the Company's statutory seat and registered office from 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg as of January 1, 2001.

After due deliberation it was resolved to approve the transfer of the Company's statutory seat and registered office from 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg to 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg as of January 1, 2001 and to authorise Mr Teun Chr. Akkerman to negotiate and sign a domiciliation agreement between the Company and BENELUX TRUST, S.à r.l.

4. Closing.

There being no further business to discuss the Chairman closed the meeting.

J.M.J. van Hassel / L. Thoonen / T. Chr. Akkerman

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(36288/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2001.

**BELCONNFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

—  
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, L-2132 Luxembourg,
- 2.- Monsieur Guy Genin, employé privé, L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de BELCONNFIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### **Titre 2. - Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre 3. - Assemblée Générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai, à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre 4. - Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre 5. - Disposition Générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions Transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.



2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

*Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- Monsieur Jean-Marie Bondioli, prénommé, sept cent cinquante actions . . . . .	750
2.- Monsieur Guy Genin, prénommé, sept cent cinquante actions . . . . .	750
Total: mille cinq cents actions . . . . .	1.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 120.000,-).

*Evaluation du capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à six millions cinquante mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs luxembourgeois (6.050.985,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

*Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- a) Madame Nicole Pollefort, employée privée, L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse;
- b) Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse;
- c) Monsieur Guy Genin, employé privé, L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

*Quatrième résolution*

Est nommé commissaire:

- Monsieur Philippe Zune, employé privé, L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

*Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

*Sixième résolution*

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Bondioli, G. Genin, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 5 juin 2001, vol. 418, fol. 23, case 1. – Reçu 60.510 francs.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juin 2001.

E. Schroeder.

(36291/228/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2001.

**ECO LEAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-2763 Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

—  
STATUTES

In the year two thousand and one, on the twenty-third of May.

Before Us, Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) SKWB SCHOELLERBANK AKTIENGESELLSCHAFT, a company organised and existing under the laws of Austria, with registered office at A-1010 Vienna (Austria), Rengasse 1-3, registered with the trade register in Vienna under the number FN 103232m;

duly represented by M<sup>e</sup> Lucile Makhlouf, lawyer, residing at L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe, by virtue of a proxy under private seal, given in Vienna, on May, 22, 2001.

2) Mr Albert Wildgen, lawyer, residing at L-2763 Luxembourg, 6 rue Ste Zithe, duly represented by M<sup>e</sup> Lucile Makhlouf, prenamed, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on May, 23, 2001.

Such proxies after having been signed by the person appearing and the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to state as follows the Articles of Association of a Company which they form between themselves:

**Art. 1. Name, Duration and Registered Office.**

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued, a Company in the form of a société anonyme, under the name of ECO LEAN HOLDING S.A. (hereinafter referred to as «the Company»).

1.2. The Company is established for an undetermined period.

1.3. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 2. Object.**

2.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

2.2. The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

2.3. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

2.4. In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5. The Company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

**Art. 3. Corporate Capital and Share Premium.**

3.1. The Company's subscribed share capital is set at one million and five hundred thousand Danish Kronor (DKK 1,500,000.-) represented by:

a) ten thousand (10,000) shares of class A (hereinafter referred to as Class A Shares) with a par value of one hundred Danish Kronor (DKK 100.-) per share;

b) five thousand (5,000) preferred non-voting shares of class B (hereinafter referred to as Class B Shares) with a par value of one hundred Danish Kronor (DKK 100.-) per share.

The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the Shares.

3.2. Separate share premium accounts shall be created for the premium arising on the issue of the Class A Shares and the Class B Shares respectively for the benefit of those Shareholders. The balance of the Class A Share premium account is at the restricted disposal of the Class A Shareholders at a general meeting of those Shareholders. The Class B Shareholders will have analogous rights over the balance of the Class B Share premium account. The share premium accounts are shown separately in the Company's accounts.

3.3. Except as specially provided for in these Articles of Association, the same rights and duties are attached to all the classes of shares.

3.4. The subscribers of Class A Shares are referred to as Class A Shareholders. The subscribers of Class B Shares are referred to as Class B Shareholders. The Class A Shareholders and the Class B Shareholders are collectively referred to as the Shareholders.

3.5. The Company may, to extent and under terms permitted by law, redeem its own Shares.

**Art.4. Voting Rights.**

4.1. Each of the Class A Shares carries one vote at all meetings of Shareholders.

4.2. The Class B Shares are non-voting shares and shall not be entitled to vote at meetings of Shareholders unless such right is granted by the law or as an exception provided by the current articles. Notwithstanding the provisions of

Article 68 of the law dated August 10, 1915 any modification regarding the rights attached to the Class B Shares has to be approved by the Shareholders' meeting with at least sixty-four percent of the votes of the Class B Shareholders present or represented. In such case, the Shareholders' meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital represented by the Class B Shares is present or represented. If such quorum is not satisfied, a second meeting may be convened. Notwithstanding the provisions of the above-mentioned Article 68, the second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented by the Class B Shares represented. Any modification regarding the duties attached to the Class B Shares has to be approved by the Shareholders' meeting with sixty-four percent of the Class B Shareholders. When the Class B Shares are granted the right to vote, each Class B Shares shall also be entitled to one vote. The Class B Shares will in such case vote with the Class A Shares as one class unless the law would call for a class vote.

**Art. 5. Profit sharing.**

5.1. The Shares shall participate in dividends, whether declared or not by the Company, in the following order of priority:

a) In the first year of distributable profits of the Company on a consolidated basis a «Preferred Dividend» shall be allocated to the Class B Shares equal to Stibor plus 100 basis points, calculated on the nominal value of the Class B Shares increased by the amount of the Class B Share Premium (the «Original Calculation Basis»). Provided the Preferred Dividend is not paid out either in part or in total the Preferred Dividend shall be allocated to a special reserve account (the «Dividend Reserve Account»).

The Dividend Reserve Account is to be increased in the following years, by an amount equal or less an amount calculated on the Original Calculation Basis increased by the amount in the Dividend Reserve Account.

b) Excessive profits shall be exclusively for the benefit of the holders of Class A Shares provided sufficient amounts are allocated to discharge the Dividend Reserve Account and the Class B Share Premium.

In case of excessive profits, it shall be within the discretion of the Company to either allocate parts or all of these profits in the following order to the:

Dividend Reserve Account;

Holders of Class A Shares; or

to discharge its obligations and to actually distribute amounts in the same order.

**Art. 6. Shares and shares certificates.**

6.1. The Shares of the Company are in registered form. Shares or Share Certificates may be issued upon request of each of the Shareholders.

6.2. The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

6.3. A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers.

6.4. In case Share Certificates are issued the transfer of a Share shall be effected by endorsement of the Share Certificate. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

**Art. 7. Meetings of Shareholders.**

7.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company in accordance with the present articles.

7.2. The quorum for any meetings of the Shareholders of the Company shall be fifty per cent of the Shares of all classes in issue provided that the Class B Shares shall not, except when they are entitled to vote, be taken into account for meeting such quorum.

**Art. 8. Annual General meeting of Shareholders.**

8.1. The Annual General meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the second Tuesday in May at 11.00 am and for the first time in two thousand two.

8.2. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. Except as otherwise required by law or the present articles, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

8.4. If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Board of directors.**

9.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not to be Shareholders of the Company.

9.2. The directors shall be elected by the Shareholders at their annual general meeting for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected.

**Art. 10. Procedures of meeting of the Board of Directors.**

10.1. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the Shareholders.

10.2. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

10.3. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

10.4. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

10.5. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 11. Powers of the Board of Directors.**

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of Shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not to be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 12. Binding signatures.**

12.1. The Company will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 13. Statutory auditor.**

13.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not. The general meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

**Art. 14. Accounting year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on January 1 of each year and shall terminate on December 31, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2001.

**Art. 15. Dividends.**

15.1. The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of directors and in application of Article 5 of the Articles of Association, will determine how the annual net profits will be disposed of.

15.2. In the event of partly paid Shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such Shares.

15.3. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law and by these Articles of Association.

**Art. 16. Dissolution, liquidation.**

16.1. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

16.2. In case of liquidation of the Company, each Class B Share will give right to a preferred right of reimbursement to the extent of an amount calculated on the nominal value of the Class B Shares increased by the arisen Class B Share Premium and the dividend reserve account.

**Art. 17. Governing law.**

17.1. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

*Subscription and payment*

1) SKWB SCHOELLERBANK AKTIENGESELLSCHAFT prenamed, represented as here above stated, declares to subscribe in its name and on its behalf:

Subscribed Capital (DKK)	Paid-in Capital (DKK)	Number of Shares
999,900.-	999,900.-	9,999 Class A Shares
500,000.-	500,000.-	5,000 Class B Shares

The Class B shares are issued with an aggregate Class B Share Premium amounting to three hundred fifty-nine million three hundred eighty-seven thousand nine hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 359,387,950.-).

SKWB SCHOELLERBANK AKTIENGESELLSCHAFT declares to make payment in full for such subscribed Class A Shares, Class B Shares and Class B Share Premium by a contribution in kind, by the transfer to the Company of ten thousand (10,000) shares, representing all the share capital, in the company ECO LEAN INTERNATIONAL A/S, a company incorporated under the laws of Denmark, with registered office at DK 1057 Copenhagen, Holbergsgade 14,2. sal tv, registered at the trade register Copenhagen under the number 25610296.

The appearing party represented as here above stated declares that a report has been drawn up by Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l., auditor, having its registered office in Luxembourg, on May 23, 2001, where the contributed shares of ECO LEAN INTERNATIONAL A/S are described and valued.

The appearing party produced that report, the conclusion of which is as follows:

«Based on the work performed as described in section 6 of the present report, we have no observation to make on the value of the Contribution In Kind which is at least equal to the number of and the nominal value of the:

- 9,999 Class A Ordinary Shares amounting to DKK 999,900 in total,  
 - 5,000 Class B Preference Shares amounting to DKK 500,000 in total and the total share premium of SEK 359,387,950.- corresponding to DKK 293,593,619.- to be issued in exchange.»

That report after having been signed by the persons appearing and the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

2) Albert Wildgen, prenamed has subscribed and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Subscribed Capital (DKK)	Paid-in Capital (DKK)	Number of Shares
100.-	100.-	1 Class A Share

Proof of such payment has been given to the undersigned notary so that the amount of one hundred Danish Kronor (DKK 100.-) is as of now available to the Company.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

Insofar as the SKWB SCHOELLERBANK AKTIENGESELLSCHAFT contributes more than 75% of the shares of ECO LEAN INTERNATIONAL A/S, a company incorporated in the European Union, such a contribution falls within the scope of application of article 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

For registration purposes the share capital of the Company is valued at eight million one hundred twelve thousand one hundred and sixty-five Luxembourg francs (LUF 8,112,165.-), the Class B Share Premium at one billion six hundred twelve million two hundred eighty-six thousand two hundred twenty-one Luxembourg francs (LUF 1,612,286,221.-), the amount paid in cash at five hundred and forty-one Luxembourg francs (LUF 541.-) taking into consideration the exchange rates as at May 23, 2001, namely DKK 1=LUF 5.41 and SEK 1=LUF 4.49.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three hundred fifty thousand Luxembourg francs (LUF 350,000.-).

#### *Extraordinary General meeting of Shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three.
2. The number of statutory auditor at one.
3. The following persons are appointed directors:
  - a. M<sup>e</sup> Samuel Pisar, residing at 68 Boulevard Courcelles, F-75017 Paris;
  - b. Mr Richard Douglas, residing at One Capital Place, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies;
  - c. Mr Johannes Burger, residing at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz (Liechtenstein).
4. Has been appointed statutory auditor: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
5. The registered office of the Company is at L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe.
6. The term of office of the directors shall be of six years and shall end at the annual general meeting of Shareholders to be held in two thousand seven.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Es folgt die deutsche Fassung:**

Im Jahre zweitausendeins, am dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Bonneweg, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1) SKWB SCHOELLERBANK AKTIENGESELLSCHAFT, eine Gesellschaft österreichischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in A-1010 Wien (Österreich), Renngasse 1-3, eingetragen im Handelsregister in Wien unter der Nummer FN 103232m;

hier vertreten durch Frau Lucile Makhoulouf, Rechtsanwältin, wohnhaft in L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt in Wien, am 22. Mai 2001.

2) Herr Albert Wildgen, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2763 Luxembourg, 6, rue Ste Zithe,

hier vertreten durch Frau Lucile Makhlof, vorbenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt in Luxemburg, am 23. Mai 2001.

Die Vollmachten werden nach ne varietur Unterzeichnung durch die Erschienene und den Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung beigefügt werden.

Die Erschienenen, vertreten wie vorgenannt haben den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer zwischen ihnen zu gründenden Gesellschaft wie folgt aufzunehmen:

#### **Art. 1. Name, Dauer und Gesellschaftssitz.**

1.1. Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet, unter der Bezeichnung ECO LEAN HOLDING S.A. (nachfolgend genannt «die Gesellschaft»).

1.2. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

1.3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, Niederlassungen oder Büros zu eröffnen, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland.

#### **Art. 2. Gesellschaftszweck.**

2.1. Zweck dieser Gesellschaft ist es Beteiligungen in welcher Form auch immer in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften zu halten, ebenso wie der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder sonstige und die Abtretung durch Verkauf, Tausch oder sonstige von Aktien, Anleihen, Schuldanerkennungen und Wertpapieren im allgemeinen, sowie das Halten, die Verwaltung, die Überwachung und Betreuung dieser Wertpapiere.

2.2. Die Gesellschaft kann sich beteiligen an der Gründung und der Betreuung von Finanz-, Industrie- und Handelsunternehmen in Luxemburg und im Ausland und diese in jeder Hinsicht unterstützen, sei es durch die Gewährung von Darlehen, Garantien oder in anderer Weise.

2.3. Die Gesellschaft kann Anleihen in jeder Form aufnehmen und Schuldverschreibungen und Schuldanerkennungen ausgeben.

2.4. Sie kann grundsätzlich sämtliche Kontroll- und Aufsichtsmaßnahmen unternehmen, sowie jede Handlungen ausführen, die sie für die Verfolgung und Entwicklung des Gesellschaftszweckes für notwendig erachtet.

2.5. Die Gesellschaft kann alle Geschäfte mobiliärer wie immobiliärer, geschäftlicher, industrieller oder finanzieller Natur, welche direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen, vornehmen.

#### **Art. 3. Aktienkapital und Aktien.**

3.1. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt eine Million und fünfhunderttausend Dänische Kronen (DKK 1.500.000,-) und ist eingeteilt in:

a) zehntausend (10.000) Aktien der Klasse A (nachfolgend genannt Klasse A Aktien) zum Nennwert von je einhundert Dänischen Kronen (DKK 100,-);

b) fünftausend (5.000) Vorzugsaktien ohne Stimmrecht der Klasse B (nachfolgend genannt Klasse B Aktien) zum Nennwert von je einhundert Dänischen Kronen (DKK 100,-).

Die Klasse A Aktien und die Klasse B Aktien werden nachfolgend die Aktien genannt.

3.2. Es werden getrennte Emissionsaufgeldkonten geführt für die Emissionsgelder welche bei der Ausgabe von Klasse A Aktien respektive von Klasse B Aktien anfallen zugunsten dieser Aktionäre. Das Saldo des Klasse A Emissionsaufgeldkontos unterliegt der eingeschränkten Verfügung der Klasse A Aktionäre auf der Generalversammlung dieser Aktionäre. Klasse B Aktionären stehen bezüglich des Saldos des Klasse B Emissionsaufgeldkontos die gleichen Rechte zu. Die Emissionsaufgeldkonten werden in der Bilanz der Gesellschaft getrennt aufgeführt.

3.3. Sofern die vorliegende Satzung nichts Gegenteiliges vorsieht, fallen allen Klassen von Aktien die gleichen Rechte und Pflichten zu.

3.4. Die Zeichner der Klasse A Aktien werden nachfolgend Klasse A Aktionäre bezeichnet. Die Zeichner der Klasse B Aktien werden nachfolgend Klasse B Aktionäre bezeichnet. Die Klasse A Aktionäre und die Klasse B Aktionäre werden nachfolgend zusammen die Aktionäre genannt.

3.5. Die Gesellschaft kann, insofern als vom Gesetz gestattet und unter den gesetzlichen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

#### **Art.4. Stimmrechte.**

4.1. Jede Klasse A Aktie berechtigt bei der Versammlung der Aktionäre zur Abgabe einer Stimme.

4.2. Die Klasse B Aktien sind Aktien ohne Stimmrecht und berechtigen bei den Versammlungen der Aktionäre nicht zur Stimmabgabe, es sei denn, dass das Gesetz oder die vorliegende Satzung dies vorsieht. Ungeachtet der Bestimmungen des Artikels 68 des Gesetzes vom 10. August 1915 bedürfen jegliche Änderungen, welche die Rechte der Klasse B Aktien betreffen, der Genehmigung durch die Versammlung der Aktionäre mit mindestens vierundsechzig Prozent der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Klasse B Aktionäre. In diesem Fall kann die Versammlung der Aktionäre nur rechtswirksam abstimmen, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals welches durch die Klasse B Aktien dargestellt wird anwesend oder vertreten ist. Wenn ein solches Quorum nicht erreicht wird, kann eine zweite Versammlung einberufen werden. Ungeachtet der Bestimmungen des vorgenannten Artikels 68, kann die zweite Versammlung rechtswirksam abstimmen unabhängig vom anwesenden oder vertretenen Prozentsatzes des Gesellschaftskapitals welches durch die Klasse B Aktien dargestellt wird. Jede Änderung, welche die Pflichten der Klasse B Aktionäre betrifft, bedarf der Genehmigung der Versammlung der Aktionäre mit vierundsechzig Prozent der Stimmen der Klasse B Aktionäre. Sofern den Klasse B Aktionären das Recht zur Stimmabgabe zukommt, berechtigt jede Klasse B Aktie zu einer Stimme. In diesem Fall stimmt die Klasse B Aktie mit der Klasse A Aktie zusammen ab, als gebe es nur eine Aktienklasse, ausser das Gesetz sieht eine Abstimmung per Klasse vor.

**Art. 5. Gewinnverteilung.**

5.1. Die Aktien berechtigen zum Bezug von Dividenden, sei dies von der Gesellschaft erklärt worden oder auch nicht, in der nachstehend angeordneten Reihenfolge:

a) Im ersten Jahr der Ausschüttung von Gewinnen von der Gesellschaft wird auf Basis der fundierten Abschlussrechnung eine «Vorzugsdividende» den Klasse B Aktien zugewiesen welche dem Stibor plus 100 Basispunkte entspricht, berechnet auf dem Nominalwert der Klasse B Aktien erhöht um den Betrag des Klasse B Aktienemissionsaufgeldes (die «Original Rechenbasis»). Sollte die Vorzugsdividende weder ganz noch teilweise nicht ausgezahlt werden, wird diese Vorzugsdividende auf ein spezielles Reservekonto eingezahlt (das «Dividenden Reserve Konto»).

In den folgenden Jahren wird das Dividenden Reserve Konto um den Betrag erhöht welcher gleich oder weniger demjenigen Betrag entspricht, der auf der Original Rechenbasis basiert, erhöht um den Betrag des Dividenden Reserve Kontos.

b) Überschüssige Gewinne stehen ausschliesslich den Klasse A Aktionären zu, unter der Massgabe, dass hinreichende Beträge eingezahlt werden, um das Dividenden Reserve Konto und das Klasse B Aktienemissionsaufgeld zu begleichen.

Im Falle von überschüssigen Gewinnen liegt es im Ermessen der Gesellschaft Teile dieses Gewinnes oder den gesamten Gewinn in der nachstehenden Reihenfolge zu verteilen:

Dividenden Reserve Konto; Klasse A Aktionäre; oder Verpflichtungen zu begleichen und die Beträge in gleicher Weise zu verteilen.

**Art. 6. Aktien und Aktienscheine.**

6.1. Die Aktien der Gesellschaft sind Inhaberaktien. Aktien oder Aktienbescheinigungen können auf Anforderung eines jeden Aktionärs ausgestellt werden.

6.2. Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Aktie anerkennen; falls eine Aktie im Besitz vom mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte der betreffenden Aktie aufzuheben, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen mit der Gesellschaft benannt wurde.

6.3. Ein Register der Aktionäre wird am Sitz der Gesellschaft geführt. Dieses Register beinhaltet den Namen eines jeden Aktionärs, seinen Wohnort oder sein gewähltes Domizil, die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, der eingezahlte Betrag auf jede Aktie, und die Veräusserungen der Aktien und das Veräusserungsdatum.

6.4. Für den Fall wo Aktienbescheinigungen ausgestellt werden geschieht die Veräusserung einer Aktie durch Übertragung der Aktienbescheinigung. Die Gesellschaft kann auch andere Nachweise, die ihres Erachtens ausreichend sind, als Nachweis einer Veräusserung akzeptieren.

**Art. 7. Hauptversammlung.**

7.1. Jede ordnungsmässige Hauptversammlung der Aktionäre wird die Gesamtheit der Aktionäre vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft gemäss dieser Satzung anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

7.2. Das Quorum für jede Versammlung der Aktionäre der Gesellschaft beträgt fünfzig Prozent der ausgegebenen Aktien aller Klassen, mit der Massgabe, dass die Klasse B Aktien nicht, es sei denn, dass sie ausnahmsweise zur Stimmabgabe berechtigt sind, bei diesem berücksichtigt werden.

**Art. 8. Jährliche Hauptversammlung der Aktionäre.**

8.1. Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre findet statt in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort in Luxemburg-Stadt am zweiten Dienstag im Mai um 11.00 Uhr und zum ersten Mal im Jahre 2002.

8.2. Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

8.3. Sofern das Gesetz oder diese Satzung nichts Gegenteiliges vereinbart, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäss einberufenen Hauptversammlung der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

8.4. Falls alle Aktionäre an der Hauptversammlung der Aktionäre anwesend und vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung oder Bekanntmachung abgehalten werden.

**Art. 9. Verwaltungsrat.**

9.1. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, welche nicht Aktionäre sein müssen.

9.2. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der jährlichen Hauptversammlung der Aktionäre für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, ernannt, wobei diese jedoch ihr Amt solange ausüben bis ihre Nachfolger bestimmt wurden.

**Art. 10. Verwaltungsratssitzungen.**

10.1. Der Verwaltungsrat wird aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen und kann aus seiner Mitte einen stellvertretenden Vorsitzenden wählen. Er kann ebenfalls ein Sekretär wählen, der nicht Verwaltungsratsmitglied sein muss, und der dafür verantwortlich sein wird, die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen und der Hauptversammlung der Aktionäre zu führen.

10.2. Der Verwaltungsrat wird auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einberufung festgesetzten Ort zusammenkommen.

10.3. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an jeder Verwaltungsratssitzung durch eine schriftliche oder per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax gegebene Vollmacht an ein anderes Verwaltungsratsmitglied teilnehmen.

10.4 Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist bei der Verwaltungsratssitzung. Entscheidungen werden mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst.

10.5 Schriftliche Beschlüsse, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern gutgeheißen und unterschrieben werden, sind genauso rechtswirksam wie Beschlüsse, die in einer Verwaltungsratssitzung getroffen.

#### **Art. 11. Befugnisse des Verwaltungsrates.**

11.1. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Hauptversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

11.2. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit dem vorausgehenden Einverständnis der Hauptversammlung der Aktionäre, an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingenderweise Verwaltungsratsmitglieder sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen und Befugnissen, die vom Verwaltungsrat festgelegt werden, beraten und beschliessen. Er kann ausserdem jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingenderweise Mitglied des Verwaltungsrates sein muss, übertragen, Beamte und Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen.

#### **Art. 12. Verbindliche Unterschriften.**

12.1. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift der Person oder Personen, welcher(n) solche Vertretungsmacht vom Verwaltungsrat übertragen werden wird, verpflichtet.

#### **Art. 13. Kommissar/Wirtschaftsprüfer.**

13.1. Die Überwachung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren/Wirtschaftsprüfern, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Kommissare/Wirtschaftsprüfer werden von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt, die ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates festlegt, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

#### **Art. 14. Geschäftsjahr.**

14.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2001.

#### **Art. 15. Gewinne.**

15.1. Die Hauptversammlung der Aktionäre beschliesst auf Empfehlung des Verwaltungsrates und unter Berücksichtigung von Artikel 5 dervorliegenden Satzung über die Verwendung des jährlichen Reingewinnes.

15.2. Im Falle von teilweise einbezahlten Aktien werden die Dividenden anteilig zum einbezahlten Betrag ausgeschüttet.

15.3. Vorschüsse auf Dividende können unter den gesetzlichen Bedingungen und denen, die diese Satzung vorsieht, ausgezahlt werden.

#### **Art. 16. Auflösung/Liquidation.**

16.1. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können) erfolgen, die durch die Hauptversammlung ernannt werden, welche über die Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

16.2. Im Falle der Liquidation der Gesellschaft hat jede Klasse B Aktie das Vorzugsrecht zur Rückgewährung eines Betrages, der auf der Basis des Nominalwertes der Klasse B Aktie, erhöht um das entstandene Klasse B Emissionsaufgeld und des Dividenden Reserve Kontos, berechnet wird.

#### **Art. 17. Anzuwendendes Recht.**

17.1. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wie abgeändert.

#### *Zeichnung und Zahlung*

1) SKWB SCHOELLERBANK AKTIENGESELLSCHAFT vorgeannt, vertreten wie vorgeannt, erklärt in ihrem Namen und zu ihren Gunsten zu zeichnen.

Gezeichnetes Kapital (DKK)	Eingezahltes Kapital (DKK)	Anzahl der Aktien
999.900,-	999.900,-	9.999 Klasse A Aktien
500.000,-	500.000,-	5.000 Klasse B Aktien

Die Klasse B Aktien werden ausgegeben zusammen mit einem Klasse B Emissionsaufgeld, die dreihundertneundfünfzig Millionen dreihundertsiebenundachtzigtausendneuhundertundfünfzig Schwedische Kronen (SEK 359.387.950,-) beträgt.

SKWB SCHOELLERBANK AKTIENGESELLSCHAFT erklärt die Zahlungen insgesamt für die gezeichneten Klasse A Aktien, Klasse B Aktien und Klasse B Emissionsaufgeld durch die Einlage zu leisten durch die Übertragung auf die Gesellschaft von zehntausend (10.000) Aktien, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft ECO LEAN INTERNATIONAL A/S, eine Gesellschaft dänischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in DK 1057 Kopenhagen, Holbergsgade 14,2. sal tv., eingetragen im Handelsregister Kopenhagen unter der Nummer 25610296 darstellen.



Die erschienene Partei, vertreten wie vorgeannt, erklärt, dass ein Bericht durch PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Wirtschaftsprüfer, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, am 23. Mai 2001, erstellt wurde, in welchem die eingebrachten Aktien von ECO LEAN INTERNATIONAL A/S beschrieben und bewertet werden.

Die erschienene Partei erstellte den Bericht, und führt dazu folgendes aus:

«Based on the work performed as described in section 6 of the present report, we have no observation to make on the value of the Contribution In Kind which is at least equal to the number of and the nominal value of the:

- 9,999 Class A Ordinary Shares amounting to DKK 999,900 in total,

5,000 Class B Preference Shares amounting to DKK 500,000 in total and the total share premium of SEK 359,387,950.- corresponding to DKK 293,593,619.- to be issued in exchange.»

Dieser Bericht wird, nachdem er von den erschienenen Personen und dem Notar unterzeichnet wurde, dieser Urkunde hinzugefügt werden, um zusammen mit ihr einregistriert zu werden.

2) Albert Wildgen, vorgeannt, hat wie folgt gezeichnet und folgenden Betrag bar eingezahlt:

Gezeichnetes	Eingezahltes	Anzahl
Kapital (DKK)	Kapital (DKK)	der Aktien
100,-	100,-	1 Klasse A Aktie

Der Nachweis über diese Zahlungen ist dem unterzeichneten Notar erbracht worden, dass der Betrag von einhundert Dänischen Kronen (DKK 100,-) von heute ab zur Verfügung der Gesellschaft steht.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die im Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass sie erfüllt worden sind.

#### *Kosten*

Da die SKWB SCHOELLERBANK AKTIENGESELLSCHAFT mehr als 75% der Aktien von ECOLEAN INTERNATIONAL A/S, einer Gesellschaft gegründet in der Europäischen Union, einbringt, fällt diese Einlage in den Anwendungsbereich des Artikels 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971 welcher die Befreiung der Einbringungssteuer vorsieht.

Aus Gründen der Registrierung wird das Gesellschaftskapital mit acht Millionen einhundertzwölftausend einhundertfünfundsiebzig Luxemburger Franken (LUF 8.112.165,-) bewertet, die Klasse B Aktienprämie mit einer Milliarde sechshundertzwölf Millionen zweihundertsechszehntausend zweihunderteinundzwanzig Luxemburger Franken (LUF 1.612.286.221,-), der in bar eingezahlte Betrag mit fünfhunderteinundvierzig Luxemburger Franken (LUF 541,-) wobei die Umtauschkurse am 23. Mai 2001 in Betracht genommen wurden, nämlich DKK 1=LUF 5,41 und SEK 1=4,49.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, sind auf ungefähr dreihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (LUF 350.000,-) abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Hauptversammlung*

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen.

Nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, fassten sie einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei festgesetzt.
2. Die Anzahl der Wirtschaftsprüfer wird auf einen festgesetzt.
3. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
  - a. M<sup>e</sup> Samuel Pisar, wohnhaft in 68 Boulevard Courcelles, F-75017 Paris;
  - b. Herr Richard Douglas, wohnhaft in One Capital Place, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies;
  - c. Herr Johannes Burger, wohnhaft in Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz (Liechtenstein).
4. Zum Wirtschaftsprüfer wird ernannt: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch;
5. Der Gesellschaftssitz ist in L-2763 Luxemburg, 6, rue Ste Zithe.
6. Die Dauer des Mandates der Verwaltungsratsmitglieder beträgt sechs Jahre und endet am Tage der Hauptversammlung der Aktionäre, welche im Jahre zweitausendundsieben stattfindet.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch der Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach der Verlesung der Urkunde in der Sprache der Erschienenen, hat dieselbe mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: L. Makhlof, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 129S, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 7. Juni 2001.

T. Metzler.

(36293/222/498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2001.

**GUILLAIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

## STATUTES

In the year two thousand one, on the seventeenth of May.  
Before Us, M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. MATURES CONSULTING S.A., having its registered office in San José, Costa Rica, duly represented by Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», residing in Strassen, by virtue of a proxy dated May 9, 2001.
2. Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», residing in Contern.
3. Mr Pierre Lentz, prenamed, acting in his own name.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves:

**Name - Registered Office - Duration- Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of GUILLAIN HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July 31, 1929.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at USD 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand US dollars) divided into 25.000 (twenty-five thousand) shares with a par value of USD 50 (fifty US dollars) each.

The shares are and remain in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

A shareholder wishing to transfer all or some of his shares must inform the Board of Directors thereof by registered letter; this mail must mention the numbers of the shares he intends to transfer, as well as the name and address of the proposed transferee and the price offered by him.

Within a fortnight upon receipt of that letter, the Board of Directors must notify this proposal of transfer by registered letter to all the other shareholders.

The shareholder who intends to exercise his right of pre-emption, totally or partially, must inform the Board of Directors thereof within one month upon receipt of the letter informing him of the proposal of transfer.

In case the shareholders refuse to acquire the shares at the proposed price or in case of no response in the set delay, the shareholder will be free to transfer his shares to the transferee proposed by him.

In case no agreement is reached on the price, the value of the shares will be determined by an expert. If no agreement is reached regarding the identity of this expert, this expert will be appointed by the Chairman of the District Court of Luxembourg.

For the period foreseen herebelow, the authorised capital is fixed at USD 20.000.000 (twenty million US dollars) to be divided into 400.000 (four hundred thousand) shares with a par value of USD 50 (fifty US dollars) each.

The authorised and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on the 17.5.2006, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors is especially authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital, within the limits of the authorised capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

#### **Board of directors and Statutory Auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General Meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Monday of the month of June, at 14.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business Year - Distribution of Profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1 and ends on December 31 of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General Dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory Dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the December 31, 2001.

The first annual general meeting shall be held in 2002.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in USD
1. MATUSUS CONSULTING S.A. ....	24,998	1,249,900
2. John Seil. ....	1	50
3. Pierre Lentz. ....	1	50
Total .....	25,000	1,250,000

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of USD 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand US dollars) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

For the purpose of the registration, the capital is valued at 1,419,970.46 EUR=57,281,448.- LUF.

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at 700,000.- LUF.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2001:

- a) Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», residing in Contern,
- b) Mr Pierre Lentz, «licencié en sciences économiques», residing in Strassen,
- c) Mr Philippe de Patoul, «conseiller en affaires», residing in Luxembourg.

Mr John Seil has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2001:

AUDIEX S.A., having its registered office in 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

*Fourth resolution*

The board of directors is authorised to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. MATURES CONSULTING S.A., ayant son siège social à San José, Costa Rica, ici représentée par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 9 mai 2001.

2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

3.- Monsieur Pierre Lentz, prénommé, agissant en son nom personnel.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de GUILLAIN HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à USD 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille US dollars), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de USD 50 (cinquante US dollars) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

L'actionnaire qui se propose de transférer des actions de la société devra en aviser le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre des actions dont le transfert est envisagé, ainsi que le nom et l'adresse du cessionnaire proposé et le prix offert par celui-ci.

Dans un délai de quinze jours, le conseil d'administration doit notifier par lettre recommandée à tous les actionnaires le contenu de l'avis de transfert.

Les actionnaires sont tenus, en cas d'acceptation de leur part, de faire connaître leur intention d'acquérir tout ou partie des actions proposées dans un délai d'un mois à partir de la notification de l'avis du conseil d'administration.

En cas de refus des actionnaires d'acquérir les actions proposées à la valeur ci-dessus ou en cas de non réponse de leur part endéans le délai imparti, l'actionnaire sera libre de céder ses actions au cessionnaire proposé par lui.

En cas de désaccord sur le prix, la valeur des actions à céder sera fixée par voie d'expertise. Si aucun accord n'est trouvé sur l'identité de cet expert, celui-ci sera nommé par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de USD 20.000.000 (vingt millions de US dollars) qui sera représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 50 (cinquante US dollars) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 mai 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2002.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en USD
1. MATUSUS CONSULTING S.A. ....	24.998	1.249.900
2. John Seil .....	1	50
3. Pierre Lentz .....	1	50
Totaux .....	25.000	1.250.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de USD 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille US dollars) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.  
La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 1.419.970, 46 EUR=57.281.448,- LUF.  
Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 700.000,- LUF.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- a) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,
- b) Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen,
- c) Monsieur Philippe de Patoul, conseiller en affaires, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur John Seil aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

AUDIEX S.A. ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, J. Seil, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 9CS, fol. 21, case 5. – Reçu 572.035 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 mai 2001.

G. Lecuit.

(36294/220/409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2001.

---